Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260909-09_2026_03-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SÉANCE DU 03.09.2026

Date de la convocation : 07/08/2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13
Nombre de procuration : 0

Date d'affichage : 11/09/2026

L'an deux mil vingt-six et le trois du mois de septembre à 18 heures30, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur PERREAU Frédéric, Maire.

Présents : PERREAU Frédéric, JACQ Frédéric, PAUL Marie-Christine, LAMBERT Emmanuel, MARSHALL Catherine, COSTENOBLE Luc, NIETO Jean-Marc, LEZEC Karine, BRIERE Yoan, PHILIPPE Anne, FAURE Anaëlle, LE NORMARD Christian, LEVREL Yann, BUREAU Elise.

Absent : DUVAL-BLAIZE Cécile, FAURE Anaëlle

Secrétaire de séance art L.2121-15 du CGCT : PHILIPPE Anne

DÉLIBÉRATION N° 03

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE GAZOLE SOUS DOUANE AU PORT

Le marché de fourniture de carburants arrive à échéance courant mars 2027 et nécessite d'être renouvelé. Les besoins annuels estimatifs du port de pêche en matière de carburants sont compris entre 20.000 litres et 70.000 litres. Il est proposé de recourir à l'assistance de Lannion-Trégor Communauté dans la procédure de passation du marché de fourniture de carburant pour un montant de 270 € TTC.

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 et L.2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager la procédure de passation de l'accord cadre à bons de commande avec une quantité annuelle minium de 20.000 litres et un quantité annuelle maximum de 70.000 litres, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à recourir, en cas d'appel d'offres ouvert infructueux, à la procédure de passation du marché négocié selon l'article R 2122-2 du code de la commande publique ou de recourir à une procédure avec négociation selon l'article R 2124-3-6° relatif au code de la commande publique ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché ainsi que tout document relatif à ce dossier

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260909-09_2026_03-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis pour l'assistance en matière de passation du marché de fourniture pour un montant de 270 € T.T.C.
- Les crédits nécessaires seront prélevés sur le BP 2027 et suivants du budget des pompes du port.

PERREAU Frédéric, Maire,

Délibération certifiée exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 11.09.2026

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300

PHILIPPE Anne,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300